

Département de la Savoie
COMMUNE DE CHAMOUX-SUR-GELON

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 AVRIL 2015

L'An deux mille quinze, le 9 avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents: Stéphane AGUETTAZ, Raymond BILLIET, David BOUVET, Alexandre DALLA-MUTTA, Germaine DÉNARIÉ, Arnaud DEVIN (par procuration pour le 1^{er} point de l'ordre du jour), Annie DHÉNIN, Philippe FANTIN, Daniel MICLO, Patricia VILLARD (par procuration), Nadège VILLIERMET, Cécile DEBRION (par procuration), Didier BAIDO (par procuration)

Etait absent:

ORDRE DU JOUR:

- ✓ **Vote du taux des taxes**
- ✓ **Budget primitif 2015**
- ✓ **Convention avec GRDF pour l'installation d'équipement de télérelève**
- ✓ **Révision du Plan d'Occupation des Sols pour transformation en Plan Local d'Urbanisme**
- ✓ **Divers**

Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Le Maire rajoute une délibération à l'ordre du jour : convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un adjoint administratif.

1- Vote du taux des taxes :

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux des taxes directes locales pour 2015 suivants :

Taxe d'habitation : 10.20%

Taxe foncière (bâti) : 20.46%

Taxe foncière (non bâti) : 95.10%

Le conseil municipal précise que ce sont les mêmes taux que l'année dernière

2- Budget Primitif 2015 :

Arrivée d'Arnaud DEVIN qui pourra prendre part directement au vote.

Le Budget Primitif 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

Section de fonctionnement : 1 606 737.00 €

Section d'investissement : 1 396 095.00 €

Décision : Le conseil municipal, à la majorité (-1 abstention), le Budget Primitif 2015.

Suite à la fin de l'opération ZAC de la Ruche, réalisée par la SAS, le Conseil Municipal autorise la trésorerie à mouvementer les comptes 1068 et 2111 pour les sorties d'actifs des terrains.

3- Convention avec GRDF pour l'installation d'équipement de télérelève :

GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage de gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels.

La convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition au profit de GRDF d'emplacements qui serviront à accueillir les équipements techniques. La convention est conclue pour une durée initiale de 20 ans

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention à passer avec GRDF pour l'installation d'équipement de télérelève.

4- Révision du Plan d'Occupation des Sols pour transformation en Plan Local d'Urbanisme:

L'actuel POS a été approuvé en 2001, 14 ans après il apparaît que ce POS n'est plus adapté à la situation actuelle de la commune et ses perspectives de développement.

L'élaboration du PLU doit être l'occasion de poser les bases du nouveau projet communal, de définir les perspectives de croissance démographique et de développement de l'urbanisation cohérentes et adaptées à l'échelle de la commune.

Le PLU doit s'inscrire dans le respect des principes d'aménagement définis par différents textes successifs intervenus après l'approbation du POS de 2001 : la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbanisme, la loi Engagement National pour le Logement, la loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) entre autres.

Il devra également être élaboré en compatibilité avec des documents de planification supra communaux tels que : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Conformément à la loi ALUR, le POS deviendra caduque si sa révision n'est pas lancée avant le 31 décembre 2015.

La concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sera menée pendant toute la durée de l'élaboration des études nécessaires jusqu'à l'arrêt du projet.

Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prescrit la révision générale du POS en PLU et décide de conduire la procédure d'élaboration du PLU,

- **demande l'association des services de l'Etat à l'élaboration du projet PLU,**
- **demande à l'Etat une compensation financière pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études,**
- **autorise le Maire à organiser une consultation afin de choisir un bureau d'étude pour mener les études nécessaires à l'élaboration du PLU dans le respect du Code de l'Urbanisme.**

5- Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un adjoint administratif :

Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de passer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de mettre à disposition du secrétariat de mairie un adjoint administratif pour faire face au surcroît d'activité.

DIVERS :

- **Centre Municipal de Santé :** Le Maire fait part des dernières informations reçues quant à l'installation de médecins.
Alexandre DALLA- MUTTA demande qu'une délibération soit prise afin d'approuver le projet et faire des demandes de subventions
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet et demande une subvention, la plus élevée possible, aux différents services concernés.
- **Manifestation : 18 avril 2015 foire de printemps et vide grenier.** Un vin d'honneur sera servi dans la salle sous la mairie. Arnaud DEVIN, Président de Chamoux Sport Foot annonce que ce même jour aura lieu au stade une initiation foot avec les plus jeunes.
- **Point sur le patrimoine :** projet de restauration de la Chaire : la transmission du dossier de demande de subvention à la conservation du Patrimoine devrait avoir lieu début juillet
Le dossier de demande de subvention pour le tableau des 2 Evêques sera présenté à l'assemblée départementale à l'automne prochain.
- Toujours dans l'attente de devis pour la sécurité église.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 14 avril 2015

Le secrétaire de séance,

